

COMPTE RENDU DE SEANCE

Du

Jeudi 25 mars 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal le vingt-cinq du mois de mars deux mille vingt et un, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Maire.

Etaient Présents : Messieurs et Mesdames Jean ARROZES, Danielle BEZIADE, Maud FERREIRA, Nicolas LABORDE, Francis LACAVE-BOUCHÉ, Véronique IRLES, Jérôme LAHITETTE-LARROQUE, Annick MAITREJEAN, Marie-Ange MASSEY, Jérôme NEGRE, Jean-François TREDJEU

Excusés : Messieurs Fabrice ARMENGOL, Pierre COUTURE, Laurent TAPIN.

Secrétaire de séance : Madame Véronique IRLES.

Avant de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, essentiellement axé sur les finances, Monsieur le Maire fait approuver le compte rendu de la précédente séance (23 février 2021) joint à la convocation.

Document approuvé à l'unanimité.

Examen de l'ordre du jour :

Finances :

1 – Budget Principal :

1 – 1 Vote du compte de Gestion 2020

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est un document établi par le comptable public à

la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire doit le viser et certifier que le montant des titres à recouvrer et celui des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au vote de l'assemblée délibérante en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

VOTE le Compte de Gestion 2020 du budget général de la commune de Biron, après avoir examiné les opérations qui y sont rattachées et les résultats de l'exercice.

1 – 2 Vote du Compte Administratif 2020

Après lecture détaillée et sous la Présidence de Madame Danielle BEZIADE, adjointe au Maire, le conseil municipal vote (à l'unanimité) les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget général qui se résument par section comme suit :

Section d'investissement :

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Dépenses | Prévues : | 360 774,00 |
| | Réalisées : | 209 061,81 |
| | Reste à réaliser : | 1 175,98 |

| | | |
|----------|---------------------|------------|
| Recettes | Prévues : | 360 774,00 |
| | Réalisées : | 330 351,70 |
| | Restes à réaliser : | 21 001,75 |

Section de fonctionnement :

| | | |
|----------|-------------|------------|
| Dépenses | Prévues : | 360 236,00 |
| | Réalisées : | 330 699,53 |

| | | |
|----------|-------------|------------|
| Recettes | Prévues : | 360 236,00 |
| | Réalisées : | 356 673,74 |

Résultat de clôture de l'exercice :

| | | |
|-------------------|----------|------------|
| Investissement : | Excédent | 121 289,89 |
| Fonctionnement : | Excédent | 25 974,21 |
| Résultat global : | Excédent | 147 264,10 |

1 – 3 Affectation des résultats 2020

Conformément à l'instruction comptable M14 les résultats de l'exercice doivent être affectés après leur constatation.

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Benoît POURTAU-MONDOUTEY et après avoir approuvé le compte administratif 2020, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| - un excédent de fonctionnement : | 25 974,21 |
| - un déficit reporté de : | 0 |

Soit un résultat de fonctionnement cumulé de : **25 974,21**

- un excédent d'investissement de : 121 289,89

- un excédent des restes à réaliser de : 19 825,77

Soit un excédent d'investissement cumulé de : **141 115,66**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT **25 974,21**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **25 974,21**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) EXCEDENT : **121 289,89**

1 – 4 Vote des taux d'imposition

La réforme relative à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (RP) est effective depuis 2020 pour 80 % des contribuables. Celle concernant les 20 % restant (déterminés en fonction d'un niveau de ressources) s'effectue en trois années jusqu'en 2023. L'année 2021 étant l'année 1 de la réforme fiscale : la suppression de la TH est effective pour les communes.

Le produit issu du transfert du FB du département (pourra s'avérer différent du produit de TH perdu dans cadre de la réforme).

Le produit net de la TFPB perçu en 2020 par le département sur la commune étant supérieur au produit de TH théoriquement perçu, la commune bénéficie d'un produit fiscal qui sera écarté après application d'un coefficient correcteur, car la différence est supérieure en valeur absolue à 10 000 € (commune sur-compensée).

Même si la commune retrouve en 2021 le pouvoir de hausse du taux du foncier bâti l'assemblée à l'unanimité fait le choix de reconduire les taux.

Le produit fiscal s'élève à **192 866,00 €**, réparti comme suit :

| TAXES | Taux votés 2020 | Taux Votés en 2021 | Bases 2021 | Produit 2021 |
|-------------------|-----------------|--------------------|--------------|----------------|
| F.B Départemental | 13,47 | | | |
| F.B | 10,00 | 23,47 (*) | 799 300 | 187 596 |
| F.N.B. | 32,94 | 32,94 | 16 000 | 5 270 |
| | | | TOTAL | 192 866 |

(*) Taux départemental 13,47 %

1 – 5 Vote du Budget Primitif 2021.

Voté à la majorité (11 pour – 1 abstention), le budget s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

Section de Fonctionnement : 409 696,00 €

Section d'Investissement : 245 317,00 €

1 – 5 – 1 Concernant la section de fonctionnement :

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer les dépenses du quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les **dépenses** sont réparties pour un montant de 409 696,00 euros et constituées par les salaires/charges du personnel communal, les indemnités des élus, la participation à l'intercommunalité (CCLO) et au SIVU SCOLAIRE LO PORTALE (RPI, regroupant les communes de Biron, Castetner, Sarpourenx), l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services effectuées (maintenance du matériel de sécurité (BAES, extincteurs, hydrants) location du photocopieur, etc.), des subventions versées aux associations (dont la répartition sera délibérée en cours d'année en fonction de l'évolution du risque sanitaire et des projets portés par ces dernières), des intérêts des emprunts à payer.

Un virement de 13 000 € à la section d'investissement, constitue l'autofinancement, soit la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt.

Les **recettes** proviennent principalement des impôts locaux et des dotations versées par l'Etat, mais également des sommes encaissées au titre des services rendus à la population (location de salle, concessions au cimetière, etc.) et des loyers communaux, baux ruraux (logement Mairie et logement du presbytère).

Les recettes de fonctionnement 2021 sont estimées à 409 696,00 euros.

1 – 5 – 2 Concernant la section d'investissement :

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le **budget d'investissement** de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent, les recettes dites patrimoniales (telle la taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Voici la liste des principaux projets pour l'année 2021 :

- Aménagement, équipement d'une salle municipale : 27 000,00 €
- Remplacement de l'éclairage de la salle des sports : 10 000,00 €
- Sécurisation : 3 090,00 €
- la création et l'aménagement, l'équipement d'un arrêt de bus pour le transport scolaire des élèves scolarisés au collège et au lycée : 17 100,00 €

- quelques aménagements intérieurs à la Mairie : 14 806,37 €

Ces projets sont financés :

- par l'excédent d'investissement reporté de 121 289,89
- le versement du FCTVA (sur les travaux d'investissement N-1) : 28 714,00 €
- le produit de la taxe d'aménagement (conséquent cette année et lié aux permis de construire délivrés dans la zone d'activités de la Plaine des Bois) pour un montant de 14 823,80 €
- une subvention estimée à 5000 € au titre des amendes de police,
- fonds de concours de la CCLO (solde 2021) : 10 910,00 €
- solde de la DETR (2019) pour l'aménagement des bâtiments du complexe sportif : 21 001,75 €.
- Subvention au titre des économies d'énergie pour le remplacement de l'éclairage de la salle des sports par de l'éclairage LED : 700 €.
- de l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement) : 13 000 €.

1 – 5 – 3 : Etat de la dette :

Au 1^{er} janvier 2021 le montant de l'endettement s'élève à : 320 500,75 €.

L'échéance de l'emprunt relais de septembre d'un montant de 121 849,11 permettra de réduire considérablement le montant de l'endettement qui s'élèvera au 31 décembre 2021 à : 158 835,03 €.

1 – 5 – 4 : Chapitre Subventions :

Une enveloppe globale de 8000 € a été votée dont la répartition fera l'objet d'un prochain délibéré après rencontre des différents acteurs de la vie associative.

2 – Budget Annexe du Lotissement Bacqué :

2 – 1 Vote du compte de Gestion 2020

Comme pour le budget général, le compte de gestion est un document établi par le comptable public à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire doit le viser et certifier que le montant des titres à recouvrer et celui des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au vote de l'assemblée délibérante en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

VOTE le Compte de Gestion 2020 du budget annexe du Lotissement Bacqué, après avoir examiné les opérations qui y sont rattachées et les résultats de l'exercice.

2 – 2 Vote du Compte Administratif 2020

Après lecture détaillée et sous la Présidence de Madame Danielle BEZIADE, adjointe au Maire, le conseil municipal vote (à l'unanimité) les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe du Lotissement Bacqué qui se résument comme suit :

Section d'investissement :

| | | |
|----------|---------------------|-----------|
| Dépenses | Prévues : | 35 194,00 |
| | Réalisées : | 2 745,00 |
| | Reste à réaliser : | 0 |
| Recettes | Prévues : | 35 194,00 |
| | Réalisées : | 27 924,14 |
| | Restes à réaliser : | 0 |

Section de fonctionnement :

| | | |
|----------|-------------|------------|
| Dépenses | Prévues : | 179 511,00 |
| | Réalisées | 2 745,63 |
| Recettes | Prévues : | 179 511,00 |
| | Réalisées : | 147 061,67 |

Résultat de clôture de l'exercice :

| | | |
|------------------|----------|------------|
| Investissement : | Excédent | 25 179,14 |
| Fonctionnement : | Excédent | 144 316,04 |
| Résultat global | Excédent | 169 495,18 |

2 – 3 Affectation du résultat

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Benoît POURTAU-MONDOUTEY Maire, après avoir approuvé le compte administratif 2020 comme suit :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|---|-------------------|
| - un excédent de fonctionnement : | 51 849,37 |
| - un excédent reporté de : | 92 466,67 |
| Soit un résultat de fonctionnement cumulé de : | 144 316,04 |
| - un excédent d'investissement de : | 25 179,14 |
| - un excédent des restes à réaliser de : | 0 |
| Soit un excédent de financement de : | 25 179,14 |

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

| | |
|--|-------------------|
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT | 144 316,04 |
| AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 0 |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 144 316,04 |

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) EXCEDENT : 25 179,14

2 – 4 Vote du Budget Primitif 2021.

Le budget approuvé à la majorité (11 pour – 1 abstention) s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

♦ Section de Fonctionnement : 442 267,63 €

♦ Section d'Investissement : 122 534,59 €

Il a été établi dans la perspective de vendre les 3 lots restants (21, 28 et 29) soit 172 416,67 € HT (situation idéale). Ce qui permettrait de solder ce budget et récupérer la + value réalisée sur le budget général. Des crédits budgétaires sont inscrits également sur les deux sections fonctionnement et investissement pour prendre en compte les écritures de stock des exercices 2020 et 2021.

3 - Indemnités des élus :

Conformément à l'article L.2123-24-1-1 du CGCT le Maire présente aux membres de l'assemblée un état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus de la collectivité.

4 – Véloroute N° 81 – Section voie verte Lacq/Orthez – Signature de la convention tripartite entre la commune, le conseil départemental et la CCLO.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le département poursuit sa politique de développement du territoire, initié en 2009 avec la Communauté de Communes de Lagor, qui s'est fixé comme objectif le développement des mobilités douces (piétons, vélo,) et a arrêté un programme d'actions pour ce faire.

Il a donc décidé d'aménager la partie Pyrénées-Atlantiques de la véloroute nationale V81 reliant Bayonne à Perpignan.

Cet itinéraire se déroule sur les voiries à très faible trafic et en site propre chaque fois que cela est possible. Dans ce dernier cas, l'itinéraire emprunte des chemins existants le plus possible, afin de ne pas générer de consommation d'espaces supplémentaires.

Il propose une convention qui permet de définir les conditions de mise à disposition et d'entretien des sections en site propre, uniquement réservées à la circulation des piétons, cyclo, de ce parcours cyclable, sur le périmètre de la Communauté de Communes de Lacq Orthez. Cette dernière a pour objet :

- D'autoriser le département des Pyrénées-Atlantiques à occuper, dans l'emprise du terrain, le foncier nécessaire à la construction de la véloroute sur le territoire de la commune de Biron, qui emprunte
 - la voie privée de la CCLO autour du Lac de la base de loisirs du Lac Biron – Orthez,
 - voie communale n° 4 dite chemin des Barthes,
 - De définir les responsabilités, des communes, de la CCLO et du Département des Pyrénées-Atlantiques, en termes d'entretien, d'exploitation des sections de l'itinéraire cyclable de la Véloroute n°81 aménagées par le Département en site propre.
- Signature accordée à l'unanimité.

5 – Questions diverses :

City stade : face au non respect des mesures sanitaires durant la période d'état d'urgence, la fermeture de l'équipement est à prévoir. Un règlement d'utilisation formalisé par un arrêté municipal est à envisager avant la réouverture des activités sportives dans ce type d'ERP de Plein Air (P.A.).

Contrats d'entretien et maintenance : à prévoir et / ou vérifier concernant le city stade, le chauffage à la salle des sports, les installations électriques des bâtiments.

Aménagement des salles municipales : Monsieur Laurent TAPIN, en charge des travaux, fait savoir qu'ils vont démarrer semaine 17 (26 avril 2021).

Entretien espaces verts/bois : les ouvriers demis pensionnaires de l'ADAPEI, (complexe Château Bellevue de Baigts) vont intervenir semaine 17 :

- aux lacs des Barthes : pour nettoyer les abords et la remise en état de l'entrée,
- au « bois de Dédé » : pour procéder au nettoyage, tronçonnage de 2 arbres, évacuation des déchets en déchetterie, retrait du bois coupé.

Document approuvé à
A Biron, le 07 Mai 2021
Le Maire,

Benoît POURTAU-MONDOUTEY

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, ni appelée des membres présents, la séance est levée à 20h45.

Le Maire,

Benoît POURTAU-MONDOUTEY

